



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 février 2023 — N° 13

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de la Popote roulante Anjou.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage au dynamique Dixvillois Lawrence Desbiens.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre N A Rive de Montréal.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le travail des sentinelles du Centre de prévention du suicide de Charlevoix.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de prévention du suicide.

8 février 2023

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Gilberte Côté pour son engagement politique et social.

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin de saluer le travail des déneigeurs de la circonscription de Bertrand.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner l'appui des citoyens de Terrebonne envers M. Alexis Carboni dans son combat contre le cancer.

M. Drainville (Lévis) fait une déclaration afin de souligner la contribution de M. Michel Gagné au succès du Tournoi international atome M11 Desjardins de Lévis.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale contre le cancer.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la mise sur pied de l'organisme Passe-moi la puck.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de prévention du suicide.

8 février 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

La réponse du Comité de la rémunération des juges 2019-2023 à la demande de clarification formulée par le gouvernement concernant la recommandation relative à la compensation aux juges municipaux rémunérés à la séance (JMS) en raison de la pandémie de COVID-19, en date du 30 août 2022;

(Dépôt n° 345-20230208)

La réponse du Comité de la rémunération des juges 2019-2023 à la demande de clarification formulée par la Conférence des juges municipaux du Québec concernant l'interprétation sur la portée de l'indemnité pour l'absence de régimes de retraite et d'assurance collective concernant le travail exécuté au taux horaire (300\$/h) et au Conseil de la magistrature, en date du 27 janvier 2023.

(Dépôt n° 346-20230208)

8 février 2023

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose les états financiers et les états du traitement 2021-2022 ainsi que les rapports sur la performance et les perspectives de développement des institutions suivantes :

Collège militaire royal de Saint-Jean	(Dépôt n° 347-20230208)
École de technologie supérieure	(Dépôt n° 348-20230208)
École nationale d'administration publique	(Dépôt n° 349-20230208)
HEC Montréal	(Dépôt n° 350-20230208)
Institut national de la recherche scientifique	(Dépôt n° 351-20230208)
Polytechnique Montréal	(Dépôt n° 352-20230208)
Université Bishop's	(Dépôt n° 353-20230208)
Université Concordia	(Dépôt n° 354-20230208)
Université de Montréal	(Dépôt n° 355-20230208)
Université de Sherbrooke	(Dépôt n° 356-20230208)
Université du Québec (siège social)	(Dépôt n° 357-20230208)
Université du Québec à Chicoutimi	(Dépôt n° 358-20230208)
Université du Québec à Montréal	(Dépôt n° 359-20230208)
Université du Québec à Rimouski	(Dépôt n° 360-20230208)
Université du Québec à Trois-Rivières	(Dépôt n° 361-20230208)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 362-20230208)
Université du Québec en Outaouais	(Dépôt n° 363-20230208)
Université Laval	(Dépôt n° 364-20230208)

8 février 2023

Université McGill

(Dépôt n° 365-20230208)

Université TÉLUQ

(Dépôt n° 366-20230208)

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, dépose :

Le rapport d'activité 2021-2022 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

(Dépôt n° 367-20230208)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 31 janvier et les 1^{er}, 2 et 7 février 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 368-20230208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

8 février 2023

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 185 et 187 de la Charte de la langue française (chapitre C-11), monsieur Benoît Dubreuil, directeur général par intérim des opérations régionales – Est, Agence d'évaluation d'impact du Canada, soit nommé commissaire à langue française pour un mandat de sept ans à compter du 1^{er} mars 2023 et que la rémunération et les autres conditions de travail de monsieur Benoît Dubreuil soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Benoît Dubreuil comme commissaire à la langue française.

(Dépôt n° 369-20230208)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 185 de la Charte de la langue française, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **95** Contre : **17** Abstention : **0**

M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), présente une motion concernant le débat sur la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

8 février 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Haytayan (Laval-des-Rapides), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la route qui relie le Nagorny-Karabakh à l'Arménie est bloquée depuis le 12 décembre 2022 par l'Azerbaïdjan, coupant ainsi l'accès à multiples biens et services aux Arméniens qui vivent dans cette zone et entravant la libre circulation des personnes;

QU'elle constate que la fermeture de l'approvisionnement en gaz naturel du Nagorny-Karabakh par l'Azerbaïdjan prive de chauffage les maisons, hôpitaux et écoles de la région;

QU'elle prenne acte que cette fermeture plonge la région dans une crise humanitaire qui touche l'ensemble de la population qui est notamment à risque de famine et dont l'accès à des soins de santé de base est compromis;

QU'elle encourage l'Azerbaïdjan à respecter la déclaration de cessez-le-feu du 9 novembre 2020, qui impose à l'Azerbaïdjan de garantir la sécurité et la libre circulation des véhicules et marchandises qui circulent dans le couloir de Latchine;

QU'elle condamne les agressions du gouvernement de l'Azerbaïdjan envers le peuple arménien et qu'elle souhaite que le gouvernement du Canada les condamne également;

QU'elle encourage les parties à négocier vers une résolution pacifique du conflit, dans le respect de l'application de l'entente trilatérale du 9 novembre 2020, permettant ainsi un retour à la libre circulation;

QU'enfin, l'Assemblée nationale fasse sienne l'inquiétude des Québécoises et des Québécois d'ascendance arménienne pour leurs proches et leurs compatriotes et qu'elle leur témoigne son entier support.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

8 février 2023

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **28** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant une hausse de l'âge minimal d'admissibilité au Régime des rentes du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant une hausse de l'âge minimal d'admissibilité au Régime des rentes du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité.

8 février 2023

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document de consultation sur le Régime des rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 21, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Dufour (Mille-Îles) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que la situation du logement et de l'accès à la propriété s'est détériorée au cours des cinq dernières années;

8 février 2023

QU'elle prenne acte que les Québécoises et les Québécois qui sont locataires sont confrontés à de multiples facteurs qui mettent une pression importante sur le coût des loyers, notamment :

- le manque de logements, tel qu'exprimé par la baisse généralisée des taux d'occupation des logements locatifs au Québec en 2022;
- la hausse du coût de la vie;
- la diminution de l'abordabilité des logements partout au Québec;
- le manque de logements adaptés aux besoins des familles;

QU'elle constate aussi le manque de logements sociaux au Québec destinés aux personnes à plus faible revenu et la désuétude grandissante d'une partie de ce parc immobilier;

QU'elle prenne acte que l'accès à la propriété pour une génération de Québécoises et de Québécois est présentement compromis par la hausse du coût des propriétés, la baisse des mises en chantier, la hausse des coûts de construction, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et la hausse des taux d'intérêt;

QU'elle constate que les mesures mises de l'avant par le gouvernement caquiste pour juguler la crise du logement qui sévit au Québec se sont montrées jusqu'ici insuffisantes;

QU'elle reconnaisse que les multiples processus des différents paliers gouvernementaux, incluant les organismes en habitation, sont trop longs et complexes et qu'une simplification des programmes s'impose;

8 février 2023

QU'enfin, elle exige du gouvernement du Québec d'assumer cette mission de l'État par la mise sur pied d'une réelle stratégie nationale en habitation afin d'agir à la fois sur la disponibilité des logements sociaux, l'abordabilité du parc locatif et l'accès à la propriété.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 42 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, propose :

QUE la motion de la députée des Mille-Îles soit amendée de la manière suivante :

1. Supprimer le 5^e alinéa;
2. Au 7^e alinéa, remplacer les mots « d'une réelle stratégie nationale d'habitation » par « d'un plan d'action en matière d'habitation ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que la situation du logement et de l'accès à la propriété s'est détériorée au cours des cinq dernières années;

QU'elle prenne acte que les Québécoises et les Québécois qui sont locataires sont confrontés à de multiples facteurs qui mettent une pression importante sur le coût des loyers, notamment :

8 février 2023

- le manque de logements, tel qu'exprimé par la baisse généralisée des taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec en 2022;
- la hausse du coût de la vie;
- la diminution de l'abordabilité des logements partout au Québec;
- le manque de logements adaptés aux besoins des familles;

QU'elle constate aussi le manque de logements sociaux au Québec destinés aux personnes à plus faible revenu et la désuétude grandissante d'une partie de ce parc immobilier;

QU'elle prenne acte que l'accès à la propriété pour une génération de Québécoises et de Québécois est présentement compromis par la hausse du coût des propriétés, la baisse des mises en chantier, la hausse des coûts de construction, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et la hausse des taux d'intérêt;

QU'elle reconnaisse que les multiples processus des différents paliers gouvernementaux, incluant les organismes en habitation, sont trop longs et complexes et qu'une simplification des programmes s'impose;

QU'enfin, elle exige du gouvernement du Québec d'assumer cette mission de l'État par la mise sur pied d'un plan d'action en matière d'habitation afin d'agir à la fois sur la disponibilité des logements sociaux, l'abordabilité du parc locatif et l'accès à la propriété.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Dufour (Mille-Îles) et sur la motion d'amendement de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, sous réserve de la permission de son auteur.

8 février 2023

À la fin de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose :

QUE la motion de la députée des Mille-Îles soit amendée de la manière suivante :

Ajout de l'alinéa suivant à la suite du 6^e alinéa :

« QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement en abolissant notamment la section F du bail afin de permettre la fixation du loyer par le Tribunal administratif du logement pour les immeubles construits ou convertis à des fins locatives depuis moins de cinq ans; »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que la situation du logement et de l'accès à la propriété s'est détériorée au cours des cinq dernières années;

QU'elle prenne acte que les Québécoises et les Québécois qui sont locataires sont confrontés à de multiples facteurs qui mettent une pression importante sur le coût des loyers, notamment :

- le manque de logements, tel qu'exprimé par la baisse généralisée des taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec en 2022;
- la hausse du coût de la vie;
- la diminution de l'abordabilité des logements partout au Québec;
- le manque de logements adaptés aux besoins des familles;

QU'elle constate aussi le manque de logements sociaux au Québec destinés aux personnes à plus faible revenu et la désuétude grandissante d'une partie de ce parc immobilier;

8 février 2023

QU'elle prenne acte que l'accès à la propriété pour une génération de Québécoises et de Québécois est présentement compromis par la hausse du coût des propriétés, la baisse des mises en chantier, la hausse des coûts de construction, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et la hausse des taux d'intérêt;

QU'elle constate que les mesures mises de l'avant par le gouvernement caquiste pour juguler la crise du logement qui sévit au Québec se sont montrées jusqu'ici insuffisantes;

QU'elle reconnaisse que les multiples processus des différents paliers gouvernementaux, incluant les organismes en habitation, sont trop longs et complexes et qu'une simplification des programmes s'impose;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement en abolissant notamment la section F du bail afin de permettre la fixation du loyer par le Tribunal administratif du logement pour les immeubles construits ou convertis à des fins locatives depuis moins de cinq ans;

QU'enfin, elle exige du gouvernement du Québec d'assumer cette mission de l'État par la mise sur pied d'une réelle stratégie nationale en habitation afin d'agir à la fois sur la disponibilité des logements sociaux, l'abordabilité du parc locatif et l'accès à la propriété.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Dufour (Mille-Îles) et sur les motions d'amendement de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, et de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Dufour (Mille-Îles) accepte la proposition d'amendement de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, et refuse la proposition d'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

8 février 2023

À la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, et sur la motion proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 9 février 2023 sur une question adressée par Mme Labrie (Sherbrooke) à Mme Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, sur le sujet suivant : « le ratio des préposés aux bénéficiaires dans les CHSLD et les maisons des aînés, notamment à Sherbrooke ».

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 9 février 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 03, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 février 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

8 février 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 27)

POUR - 95

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (IND)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
	Gendron (CAQ)		St-Louis (CAQ)
			St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Lemieux (CAQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)		Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	

CONTRE - 17

Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Prass (PLQ)	
Ciccione (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
		Setlakwe (PLQ)	

8 février 2023

Sur la motion de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Haytayan (Laval-des-Rapides), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 28)

POUR – 110

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	
Caron (PLQ)	Gronin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	